

rima

conseils et services

VOTRE RÉFÉRENT D'ENTREPRISE
50€^{HT}/mois*
POUR 2H D'INFORMATIONS JURIDIQUES

OPTION SUPPLÉMENTAIRE ABONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR ÉCHANGES PAR MAIL À PARTIR DE 30€^{HT}/ MOIS
(en fonction de la taille de votre entreprise et de votre chiffre d'affaires)

INSCRIPTION EN LIGNE
www.rima-conseils-et-services.fr



rima
conseils et services

(*) En étant abonné au service de RIMA conseils et services, vous pouvez contacter notre service d'information juridique par téléphone. **Ces informations juridiques ne peuvent en aucun cas être assimilées à des consultations juridiques délivrées par des avocats. En cas de besoin, nous sommes en relation avec avocats, huissiers de justice, notaires et experts-comptables.** Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, une équipe de juristes répond par téléphone à toutes vos questions concernant vos droits dans toutes les matières en relation avec votre entreprise (baux, chantiers, commandes, fournisseurs, clients, protection de votre savoir-faire, de vos marques, gestion de vos fichiers en conformité avec la CNIL, relations avec vos employés etc...)

(**) Voir conditions générales de ventes sur www.rima-conseils-et-services.fr

RIMA CONSEILS et SERVICES au capital de 1000€ (R.C.S. Antibes : B. 819 364 118)
690 route de Grasse D2 - 06600 ANTIBES





Exclusivement pour tous les professionnels en société ou entreprise individuelle, autoentrepreneurs, commerçants, agents commerciaux ou artisans.



Sur une ligne dédiée à votre service parce que votre besoin est urgent, cela vous permettra de connaître l'environnement juridique dans lequel votre problématique se présente.



Vous souscrivez en ligne à un abonnement d'un mois. Sans résiliation de votre part, selon nos conditions générales de vente, votre abonnement se poursuivra pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.



Du lundi au vendredi



De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h



À tout moment

rima conseils et services



De l'état du droit concernant :

- les ressources RH
- le statut du bail commercial
- vos obligations contractuelles clients / fournisseurs
- la gestion de vos fichiers informatiques (informatique et libertés - CNIL)



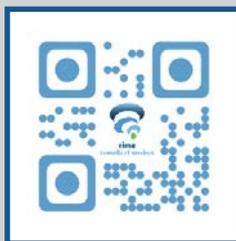
Sur l'étendue de vos droits et de vos obligations en matière de protection de votre savoir-faire et propriété intellectuelle (Règles de l'INPI)

Mise en relation avec des professionnels du droit et du chiffre (huissier de justice, avocat notaire, expert-comptable) aux fins de consultations juridiques par ces praticiens



En vous prévenant sur les risques liés à votre métier par une meilleure connaissance de la réglementation

En vous donnant accès à des actions de formation en matière de prévention et de traitement de vos, impayés afin d'optimiser votre trésorerie



Connectez-vous sur www.rima-conseils-et-services.fr pour plus d'informations



Inscrivez-vous en ligne afin de bénéficier de nos services



Profitez de la ligne dédiée pour être accompagné dans vos démarches à tout moment

